

Lecture suivie n°3 : Diderot, article « Autorité politique », 1751

1 Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un
2 présent du Ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il
3 jouit de la raison. Si la nature a établi quelque autorité, c'est la puissance paternelle :
4 mais la puissance paternelle a ses bornes ; et dans l'état de nature, elle finirait aussitôt
5 que les enfants seraient en état de se conduire. Toute autre autorité vient d'une autre
6 origine que la nature. Qu'on examine bien et on la fera toujours remonter à l'une de ces
7 deux sources : ou la force et la violence de celui qui s'en est emparé ; ou le
8 consentement de ceux qui y sont soumis par un contrat fait ou supposé entre eux et
9 celui à qui ils ont déféré l'autorité. La puissance qui s'acquiert par la violence n'est
10 qu'une usurpation et ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte
11 sur celle de ceux qui obéissent ; en sorte que, si ces derniers deviennent à leur tour les
12 plus forts, et qu'ils secouent le joug, ils le font avec autant de droit et de justice que
13 l'autre qui le leur avait imposé. La même loi qui a fait l'autorité la défait alors : c'est la loi
14 du plus fort. Quelquefois l'autorité qui s'établit par la violence change de nature ; c'est
15 lorsqu'elle continue et se maintient du consentement exprès de ceux qu'on a soumis :
16 mais elle rentre par là dans la seconde espèce dont je vais parler et celui qui se l'était
17 arrogée devenant alors prince cesse d'être tyran. La puissance, qui vient du
18 consentement des peuples, suppose nécessairement des conditions qui en rendent
19 l'usage légitime, utile à la société, avantageux à la république, et qui la fixent et la
20 restreignent entre des limites ; car l'homme ne doit ni ne peut se donner entièrement et
21 sans réserve à un autre homme [...]. »

Introduction

1 Contextualisation :

- Diderot est l'un des principaux philosophes des Lumières.
- Dans l'*Encyclopédie*, il cherche à diffuser les savoirs et à développer l'esprit critique.

2 Présentation de l'extrait

- Cet article **argumentatif et philosophique** a été publié en 1751.
- Diderot s'interroge sur l'origine du pouvoir politique et sur les conditions qui rendent une autorité illégitime ou légitime.

3 **Problématique** : comment Diderot démontre-t-il que toute autorité politique doit être fondée sur le droit et non sur la force ?

4 Découpage du texte à annoncer clairement :

1. De « **Aucun homme n'a reçu...** » à « **état de se conduire** » (lignes 1 → 5)
→ Rejet de l'autorité naturelle (sauf l'autorité paternelle, limitée)

2. De « **Toute autre autorité...** » à « **cesse d'être tyran** » (lignes 5 → 17)
→ Deux origines possibles du pouvoir : violence ou consentement
3. De « **La puissance, qui vient du consentement...** » à **la fin** (lignes 17 → fin)
→ Conditions morales et religieuses d'une autorité légitime

Mouvement 1 : Refus de l'autorité naturelle et affirmation de la liberté

Idée principale → **Aucun homme n'est naturellement destiné à commander aux autres.**

Procédés

- Idée de départ présenté sous deux formes qui se complètent : une **réfutation** : (L.1) « *aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres* » et une **affirmation au présent de vérité générale** : *la liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il en jouit de la raison* »
- **Négation partielle** : « *Aucun homme* »
- **Champ lexical de la liberté et de la raison** : « droit, liberté, droit, raison »
- Raisonement **concessif** : « **Si** la nature a établi quelque autorité, c'est la puissance paternelle... **mais...** » : Diderot reconnaît sous forme d'**hypothèse** une seule autorité naturelle, cependant limitée : celle du père sur ses enfants, « **mais** » (**conjonction adversative « mais »**) elle cesse « aussitôt que les enfants seraient en état de se conduire ».

Interprétation

- Diderot pose un principe fondamental : **l'égalité naturelle des hommes**
- Même l'autorité du père n'est **ni absolue ni éternelle**
- Critique implicite de la monarchie de droit divin : Diderot réfute implicitement la comparaison monarchique du roi-père du peuple, utilisée par les partisans du droit divin.

Mouvement 2 : la force ne crée pas le droit

« *Toute autre autorité vient d'une autre origine que la nature...* »

Idée principale : **le pouvoir repose soit sur la violence, soit sur le consentement.**

Procédés essentiels :

- **Parallélisme syntaxique (mêmes constructions de phrases)** : « ou la force et la violence de celui qui s'en est emparé » / « ou le consentement de ceux qui y sont soumis »
- **Lexique péjoratif** : « violence », « usurpation », « joug » → Condamnation morale du pouvoir fondé sur la force.
- le verbe **s'emparer** marque le caractère violent et usurpé de ce pouvoir
- **Négation restrictive** : « n'est qu'une usurpation » → La violence ne produit aucun droit légitime.»

- Le mot « **usurpation** » a une forte connotation morale : la force ne crée aucun droit ; elle relève de la « violence ».
- L'autorité ainsi acquise n'a qu'une **durée provisoire** : elle dépend du rapport de forces. « ...si ces derniers deviennent à leur tour les plus forts, et qu'ils secouent le joug, ils le font avec autant de droit et de justice... »
- Diderot retourne la logique du pouvoir absolu : la révolte devient **aussi légitime** que la domination initiale. L'expression « **autant de droit et de justice** » est particulièrement **ironique**.

Diderot montre le caractère illégitime et absurde du pouvoir fondé sur la force, car il peut toujours être renversé. Cette conclusion détruit toute prétention à la **stabilité** d'un régime autoritaire.

→ **Idée directrice** : la force fonde une autorité instable et immorale ; **la violence ne produit jamais le droit** (« La même loi qui a fait l'autorité la défait alors : c'est la loi du plus fort »).

Du tyran au prince : la légitimation du pouvoir par le consentement (jusqu'à « cesse d'être tyran. »)

« **Quelquefois l'autorité qui s'établit par la violence change de nature...** »

- Phrase de transition : Diderot admet une **évolution possible** du pouvoir, qui peut devenir légitime.
- L'expression « **change de nature** » renvoie à une **transformation morale et politique**.

« **...du consentement exprès de ceux qu'on a soumis...** »

- La légitimité vient **du consentement libre** des citoyens. il s'agit cette fois d'un accord passé entre les hommes qui délèguent une partie de leurs droits à leurs représentants (ce que Jean-Jacques Rousseau nommera le « Contrat Social »)
- Le mot « **exprès** » (c'est-à-dire explicite) renforce l'idée d'un contrat clair et volontaire.

« **...devenant alors prince, cesse d'être tyran.** » :

- **antithèse** entre **prince** et **tyran** : la légitimité dépend non de la manière d'accéder au pouvoir, mais du **rapport avec le peuple**.

→ **Idée directrice** : le consentement transforme la domination en autorité légitime.

Interprétation

- La force ne crée pas le droit : elle est instable et injuste (loi du plus fort)
- L'autorité qui s'exerce par la violence n'a aucune légitimité
- Le consentement transforme un tyran en souverain légitime

Mouvement 3 : Les conditions d'un pouvoir légitime

« La puissance, qui vient du consentement des peuples, suppose nécessairement des conditions... »

Idée principale : le consentement ne suffit pas ; le pouvoir doit être limité.

Procédés essentiels :

- **Proposition subordonnée circonstancielle de cause** ... car l'homme **ne doit ni ne peut** se donner entièrement et sans réserve à un autre homme... »
- **négations totales** : « **ne doit ni ne peut** »
- **verbes d'obligation** (« **ne doit ; ni ne peut** »)

Le raisonnement de Diderot conduit au refus de **diviniser le pouvoir humain** — **critique implicite de la monarchie de droit divin.**

- Lexique représentatif des idées des Lumières : « légitime, utile à la société, avantageux à la république... la fixent et la restreignent entre des limites » : pour Diderot, le pouvoir vise le bien commun et non l'intérêt personnel du souverain.
- Le terme « **république** » ne signifie pas nécessairement absence de roi, mais renvoie à la *chose publique (res publica)*. **On retrouve ici l'idéal des Lumières : un État fondé sur l'intérêt général.**

→ **Idée directrice** : le seul pouvoir légitime est celui limité par la raison et le consentement et le respect de Dieu ; tout excès s'oppose aux progrès des Lumières.

Conclusion

Bilan : Diderot affirme que :

- l'autorité n'est **jamais naturelle**
- la violence est illégitime
- seul le consentement raisonné peut fonder un pouvoir juste
- Le texte est une **dénonciation indirecte de l'absolutisme monarchique**
- **Cet article constitue une critique indirecte de l'absolutisme et illustre parfaitement les idéaux des Lumières : raison, liberté et esprit critique.**

Ouverture :

Comme La Boétie dans le *Discours de la servitude volontaire*, Diderot refuse l'obéissance aveugle. Tous deux invitent les peuples à exercer leur jugement et leur esprit critique pour préserver leur liberté.